

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Amiens, le 03/02/2023

# La Caf de la Somme et la Caisse primaire d'assurance maladie de la Somme renforcent un accord national pour leur territoire

### Convention de collaboration nationale entre la Cnaf et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie

Dans une démarche de lutte contre le non-recours aux droits et l'accompagnement des publics vulnérables, les acteurs principaux du domaine (Caf et Cnam) ont mobilisés leurs expertises dans la signature d'un accord. Cet accord vise à renforcer et garantir l'accès aux droits pour tous, en facilitant les démarches santé et famille.

### Signature d'une convention de collaboration entre la Caf et la Cnam

La Cnam et la Caf de la Somme renforcent leur partenariat dans une logique de « *dites-le nous une fois* » pour promouvoir et simplifier les démarches d'accès aux droits, développer les parcours de manière coordonnée et segmentée et développer les services numériques sur le territoire avec une attention particulière de certains publics (jeunes, aidant familiaux, en situation de précarité, les jeunes parents ou lors d'événements de vie comme la naissance ou la séparation).

### 3 thématiques prioritaires

- **Axe 1 : Améliorer les réponses aux besoins d'accueil du jeune enfant exprimées par les familles engagées dans un parcours d'insertion professionnelle**  
Aider le public en insertion professionnelle avec enfant par le développement des crèches à vocation d'insertion professionnelle (Avip), par la mise en relation entre les assistants maternels et les parents en recherche de mode de garde.
- **Le développement des parcours de manière coordonnée pour**  
Les jeunes 18 – 25 ans, les familles monoparentales, les usagers en grande précarité, les situations de grossesses et naissances, le handicap, les situations de décès
- **La contribution de chacun à une culture commune**  
Sensibiliser sur les outils et démarches pour répondre aux attentes de notre public.

### En chiffre,

Dans la Somme, 282 800 habitants sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit 50 % de la population totale

## LE RENDEZ-VOUS

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Somme, représenté par Valérie Hadet, Directrice  
La Caf de la Somme, représentée par Laura Martinet, Directrice adjointe

Signeront la convention  
Le 3 février 2023 à 14 h 00

Dans les locaux de la Caf de la Somme, 9 Boulevard Maignan Larivière, 80 000 Amiens

Salle de presse en ligne

